

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'ÉTUDE DES PROBLÈMES URBAINS

Question n° 77—M. Orlikow:

1. Est-ce qu'il se fait une étude sur la politique du logement ou sur les problèmes urbains au nom du ministre d'État ou sous ses auspices et, dans l'affirmative, quels sont les aspects du problème qui sont à l'étude?

2. Quel est le nombre des personnes embauchées ou employées à forfait à l'égard de cette étude?

3. Qui sont ces personnes et quelles sont leurs qualités?

4. Quel traitement annuel ou quelle rémunération reçoivent-elles?

5. Combien cette étude va-t-elle coûter en tout?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille):

1. Le ministre chargé du logement a entrepris, sous les auspices de la Société centrale d'hypothèques et de logement, une étude sur les problèmes urbains, y compris une étude sur la politique du logement et l'effet des activités du gouvernement fédéral dans les collectivités urbaines.

2. M. N. H. Lithwick, Ph.D., professeur à l'Université Carleton a effectué une étude, assisté du personnel de la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que d'autres organismes et ministères du gouvernement fédéral, d'universités et autres professionnels.

3 et 4. Les services de ces personnes ont été retenus à titre confidentiel et il est, par conséquent, peu approprié de dévoiler leurs noms et leurs conditions d'engagement.

5. Le coût total de cette étude jusqu'au 30 novembre 1970 a été de \$121,210.02; ce montant ne comprend pas les frais afférents au personnel de la Société centrale d'hypothèques et de logement ni aux autres organismes fédéraux.

BRIDGEWATER (N.-É.)—L'ÉDIFICE FÉDÉRAL

Question n° 162—M. Crouse:

1. Où en sont les projets d'achat d'un emplacement pour un nouvel édifice fédéral à Bridgewater (Nouvelle-Écosse)?

2. Quand prévoit-on faire l'acquisition d'un emplacement?

3. Après l'achat, quand le gouvernement compte-t-il entreprendre la construction d'un édifice?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1 et 2. L'enquête relative à l'emplacement se poursuit toujours.

3. On ne peut fixer la date-limite des travaux de construction avant de faire l'acquisition de l'emplacement.

LES PLANS DE RÉNOVATION URBAINE

Question n° 209—M. Gilbert:

1. Quels plans de rénovation urbaine ont été présentés au gouvernement fédéral pour l'année financière en cours?

2. Quels plans ont été a) approuvés, b) refusés?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille):

1. Du 1^{er} janvier au 30 septembre 1970 (l'année financière de la Société correspond à l'année civile), la Société centrale d'hypothèques et de logement a reçu les demandes suivantes relativement à des projets de rénovation urbaine aux termes de l'article 23B de la loi nationale sur l'habitation: Corner Brook (Terre-Neuve);

[L'hon. M. Benson.]

Moncton (Nouveau-Brunswick); Hamilton et Kitchener (Ontario); Winnipeg (Manitoba)—Midland Railway et Theatre Centre Area; Kamsack (Saskatchewan); Calgary (Alberta).

2. a) Toutes les demandes indiquées au paragraphe 1 ci-dessus ont été approuvées. b) Aucun plan n'a été refusé.

TRAVAUX PUBLICS—L'ÉDIFICE DE LA CONFÉDÉRATION À OTTAWA

Question n° 299—M. Paproski:

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat CR-67-2702 visant des modifications générales à l'édifice de la Confédération et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?

2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?

3. Qui a été l'adjudicataire?

4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?

5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?

6. Àuprès de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Oui, a) Il y eut sept soumissions. b) La plus haute se chiffrait à \$188,000, la plus basse à \$153,500. c) Le moins disant. d) Au moyen d'annonces publiques: *Journaux de Montréal*, de Toronto, d'Ottawa et de Hull; *La Voix de la Construction*, de Montréal, *Le Daily Commercial News*, de Toronto, *Le Heavy Construction News*, également de Toronto.

2. Sans objet.

3. M. J. Lafortune Construction Limited.

4. a) et b), (i) 4,668.90—Ingram & Pye, architectes. (ii) Aucun. (iii) à x) Ce n'est qu'exceptionnellement que le ministère exige que l'entrepreneur général dresse, sur la formule de soumission, une liste des noms des sous-entrepreneurs qu'il compte employer. Nous annexons la ventilation des prix de revient par corps d'état, tel qu'elle nous a été fournie par l'entrepreneur général. On y trouve les corps d'état dont on a exigé les noms.

5 et 6. Le ministère et l'entrepreneur général sont convenus entre eux des dispositions du marché. En conséquence, la question du cautionnement d'exécution et de l'assurance en ce qui concerne les sous-entrepreneurs relève uniquement de l'entrepreneur général.

Ventilation des prix de revient par corps d'état—Modifications générales à l'édifice de la Confédération—Marché N.C.R.-67-2702: généralités, \$3,994; construction électrique, \$69,000; construction en panneaux de plâtre et lattage, \$14,600; carrelage des sols, \$800; vitrerie, \$818; peinture, \$40,200; quincaillerie, \$3,911; stores vénitiens, \$8,908; menuiserie, \$11,269.

PARC NATIONAL DE GROS-MORNE—L'EXPLORATION MINIÈRE

Question n° 426—M. Marshall:

La province de Terre-Neuve a-t-elle accepté de cesser ses travaux d'exploration minière dans la région où l'on prévoit l'aménagement du parc national de Gros-Morne?